

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique après arrêté n° DELE/BERPE/20/621

Date : Mon, 29 Jun 2020 05:21:52 +0000 (UTC)

De :

Répondre à :

Pour : pref-projet-carrierebouhours@eure.gouv.fr

Copie à :

à Monsieur Bernard POQUET, Commissaire enquêteur.

A la lecture du dossier, cité en référence, je me permets de vous faire part de mon avis: Actuellement, en matière de production agricole, de nombreuses associations ou o.n.g. dites environnementalistes prônent une moindre utilisation d'intrants modernes (engrais et produits phytopharmaceutiques de synthèse) et un retour aux pratiques de nos aïeux. Ces derniers ne disposaient, pour assurer quantitativement et qualitativement la nourriture de leurs pairs que des fumiers et marnes pour seuls intrants.

Considérant qu'il serait inconcevable, aujourd'hui, de ré-ouvrir et exploiter les marnières souterraines de nos aïeux et que le calcium apporté par les marnes est indispensable à toute "charpente" animale ou végétale (et une matière non importable de l'étranger), je vous saurai gré de bien vouloir conclure cette enquête par un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations.

Guido Vandewalle